

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT 2026-184 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-127 ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2017-131 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Warden, de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le **8 avril 2026**, un avis de motion a été donné et le projet de règlement numéro **2026-184** a été déposé.

Ce projet de règlement vise à assurer la concordance de la réglementation municipale avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska relativement aux **territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)**.

Plus précisément, le projet de règlement prévoit notamment :

- L'ajout de définitions relatives aux activités minières, carrières, sablières, sites miniers et usages sensibles;
- L'intégration des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) sur le territoire de la Municipalité;
- L'établissement de distances minimales entre les sites miniers et les usages sensibles, rues et prises d'eau municipales;
- Des exceptions et mesures de mitigation applicables à certains secteurs;
- L'ajout de l'**annexe K – Territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)**.

Une **assemblée publique de consultation** sur ce projet de règlement aura lieu :

Date : 13 mai 2026

Heure : 19 h 45

Lieu : Hôtel de ville temporaire, 5383, rue Foster, Waterloo, J0E 2N0

Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À WARDEN, ce 9^e jour d'avril 2026.

Joel McPherson
Directeur général et greffier-trésorier